



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Administration Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP- Cemagref
CNPPF - Anses - IFN - Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Synpia-CFDT : France Agrimer

Syndicat CFDT de l'Agence des services et de paiement (ASP)

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS à la CAP des **adjoints administratifs** SCRUTIN DU 15 NOVEMBRE 2011

La RGPP par l'abandon de missions de service public et leur recentrage sur les seules fonctions régaliennes, provoque une détérioration significative du service rendu. Les Adjoints administratifs sont particulièrement sensibles à cette dégradation et exposés à ses conséquences.

mobilités professionnelles de plus en plus souvent imposées sans contrepartie – ni promotion, ni accompagnement à l'emploi, ni valorisation des compétences acquises.

Dans un contexte de dégradation générale des conditions de travail, la fragilisation du corps des Adjoints Administratifs rend

*Les Adjoints Administratifs :
des agents indispensables à la qualité des services*

La RGPP conduit à des fusions de services ou d'établissements et à la mutualisation des fonctions supports dans un contexte généralisé de baisse drastique des emplois. L'arrêt des recrutements en catégorie C et le vieillissement du corps provoquent une chute rapide de l'effectif des adjoints administratifs. Les Adjoints administratifs restant sont souvent redéployés dans les services sans discernement et sans respect de leurs compétences et parcours professionnels. La polyvalence prévaut fréquemment sur la compétence acquise au fil des ans. Des

plus difficile encore la vie des services et la cohésion des équipes de travail ; le stress et le mal être au travail augmentent.

Les Adjoints Administratifs qui bénéficient d'un niveau de formation et de compétences de plus en plus élevé, attendent une reconnaissance professionnelle que leur statut n'est plus à même de leur apporter. Ils attendent légitimement des mesures de gestion qui suppriment les blocages de fin de grades et assurent le déroulement de carrière.



SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture

Administration Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP- Cemagref
CNPPF - Anses - IFN - Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

Synpia-CFDT : France Agrimer

Syndicat CFDT de l'Agence des services et de paiement (ASP)

Pour une revalorisation de l'attractivité du corps des adjoints administratifs, la CFDT revendique :

- *une ouverture facilitée sur la catégorie B*, en adéquation avec les effectifs bloqués en haut de grille ;
- *la mise en place du 8^{ème} échelon* dans le dernier grade, accessible à tous les agents ;
- *la définition d'un niveau de promotion* assurant un accès au grade supérieur à tous les agents en fin de grade ;
- *une intégration totale des primes dans le salaire* : la CFDT refuse toute baisse de rémunération pouvant résulter de la mise en place de la PFR dans le corps des Adjointes Administratifs.
- *des changements de parcours* professionnel plus faciles pour les agents qui souhaitent accéder à une autre filière ;
- *un accès à la mobilité choisie* : l'arrêt de la suppression quasi automatique des postes de catégorie C à l'occasion des départs à la retraite et la suppression des compteurs qui limitent sans aucune transparence les mobilités entre les différents

secteurs du ministère, ou entre ministères sont nécessaires pour maintenir une offre de mobilité ;

- *une revalorisation salariale qui assure le maintien du pouvoir d'achat*, redonnant ainsi au déroulement de carrière son rôle d'ascenseur social.

La CFDT s'engage, pour des CAP au service de la carrière des agents.

La CFDT, représentée dans tous les ministères et dans nombre d'établissements publics, est de taille à défendre de manière coordonnée les intérêts de tous les agents dans la réalisation d'un service public de qualité au service de tous.

Les élections à la CAP sont un scrutin à la proportionnelle sur des listes présentées par les organisations syndicales (voir bulletin de vote). Les candidats CFDT que vous élirez s'engagent avec l'appui de leur organisation à vous défendre avec détermination.